

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 juin 2010

Au 30 juin 2010, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé à près de 1,77 million de foyers par les caisses d'Allocations familiales (Caf), en France métropolitaine. Depuis la mise place de ce dispositif, le nombre d'allocataires a augmenté de plus de 19 %. Cette hausse concerne essentiellement la composante Rsa activité seul, mais également dans une moindre mesure la composante Rsa socle.

Fin juin 2010, environ 235 000 allocataires du Rsa bénéficient d'une majoration pour isolement, dont près de la moitié sont des familles monoparentales avec un seul enfant à charge. Parmi ces familles, les bénéficiaires du Rsa socle seul ont majoritairement un enfant en bas âge, alors que les allocataires du Rsa activité seul ont plus souvent un enfant âgé de plus de 3 ans. Par ailleurs, les bénéficiaires du Rsa activité seul majoré perçoivent chaque mois en moyenne 670 euros de prestations versées par les Caf, contre 1 092 euros pour les allocataires du Rsa socle seul majoré.

Parmi les foyers exerçant une activité fin décembre 2009, environ un cinquième ont indiqué leur nombre d'heures travaillées dans les déclarations trimestrielles de ressources (Dtr). Si la moitié des bénéficiaires du Rsa activité seul déclare travailler en moyenne moins de 78 heures par mois (équivalent d'un mi-temps), c'est le cas de plus de 90 % des bénéficiaires du Rsa socle et activité.



Le revenu de solidarité active (Rsa) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il s'adresse à des publics variés, notamment en lien avec la montée en charge du nouveau volet de la prestation. Les bénéficiaires du Rsa activité seul présentent en effet des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des bénéficiaires du Rsa socle¹. Par ailleurs, au sein de la population allocataire du Rsa, certains foyers bénéficient d'une majoration de leur prestation pour isolement. L'étude de ces bénéficiaires fait apparaître d'autres particularités, notamment en ce qui concerne la composante Rsa activité seul.

Fin juin 2010, près de 1,77 million de foyers bénéficient du Rsa

Un an après sa mise en place, le Rsa est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 1,77 million d'allocataires, soit une augmentation de plus de 19 % depuis juin 2009 (tableau 1). Cette évolution est principalement liée à la montée en charge de la composante Rsa activité seul (graphique 1). Les effectifs progressent en effet de près de 154 000 en un an (+ 55 %) et atteignent 434 000 fin juin 2010. Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle connaît également une hausse entre juin 2009 et juin 2010 (+ 11 %), passant de près de 1,20 million à environ 1,33 million. Cette augmen-

tation, qui s'explique notamment par le contexte économique défavorable, concerne à la fois les bénéficiaires du Rsa socle seul (+ 7 %) et ceux du Rsa socle et activité (+ 41 %). Bien que le rythme de progression de ces deux catégories soit très différent, leur part reste toutefois relativement constante depuis juin 2009.

Environ 235 000 foyers bénéficient du Rsa majoré au 30 juin 2010

Parmi l'ensemble des allocataires du Rsa, environ 235 000 bénéficient d'une majoration de leur prestation, tenant compte de leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître² (tableau 2). Au sein de cette population, environ 190 000 sont allocataires du Rsa socle majoré et 45 000 bénéficient du Rsa activité seul majoré. La ventilation des bénéficiaires d'une majoration pour isolement par catégorie diffère de celle de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa. En effet, les allocataires du Rsa majoré sont plus souvent bénéficiaires du Rsa socle. Ils sont près des trois quarts à percevoir le Rsa socle seul, contre seulement 65 % pour l'ensemble des allocataires du Rsa. Inversement, la part des allocataires du Rsa activité seul s'élève à environ 19 % des bénéficiaires du Rsa majoré, alors qu'elle atteint près d'un quart de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa.

Tableau 1 - Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au Rsa, en France métropolitaine (en milliers)

| | Jun 2009 | Jun 2010 | Évolution annuelle (en %) |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------------------|
| ■ Rsa socle | 1 198 | 1 332 | 11 |
| Rsa socle seul (*) | 1 068 | 1 148 | 7 |
| Rsa socle et activité | 130 | 184 | 41 |
| ■ Rsa activité seul | 280 | 434 | 55 |
| Total | 1 478 | 1 766 | 19 |

Source : Cnaf - Dser.

(*) La composante Rsa socle seul inclut les bénéficiaires en période de cumul intégral.

Tableau 2 - Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au Rsa majoré, au 30 juin 2010, en France métropolitaine (en milliers)

| | Effectifs (en milliers) | % |
|------------------------------|-------------------------|------------|
| ■ Rsa socle majoré | 190 | 81 |
| Rsa socle seul majoré (*) | 171 | 73 |
| Rsa socle et activité majoré | 19 | 8 |
| ■ Rsa activité seul majoré | 45 | 19 |
| Total Rsa majoré | 235 | 100 |

Source : Cnaf - Dser.

(*) La composante Rsa socle seul inclut les bénéficiaires en période de cumul intégral.

Parmi les familles monoparentales avec un enfant, les bénéficiaires du Rsa socle seul ont plus souvent un enfant en bas âge, et ceux du Rsa activité seul un enfant âgé de plus de 3 ans

Parmi les allocataires du Rsa bénéficiant d'une majoration pour isolement, les familles monoparentales avec un seul enfant à charge sont les plus nombreuses (près de la moitié). Cependant, elles sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du Rsa activité seul.

En effet, leur part s'élève à 53 % contre 44 % pour les bénéficiaires du Rsa socle seul et 49 % pour ceux du Rsa socle et activité. Parmi les familles monoparentales avec un seul enfant, plus des deux tiers ont un enfant âgé de moins de 3 ans. Cette proportion varie selon que le foyer occupe ou non un emploi. Ainsi, les bénéficiaires du Rsa socle seul ont majoritairement un enfant en bas âge (77 % d'entre eux), alors que 55 % des allocataires bénéficiant du Rsa activité seul ont un enfant âgé de plus de 3 ans.

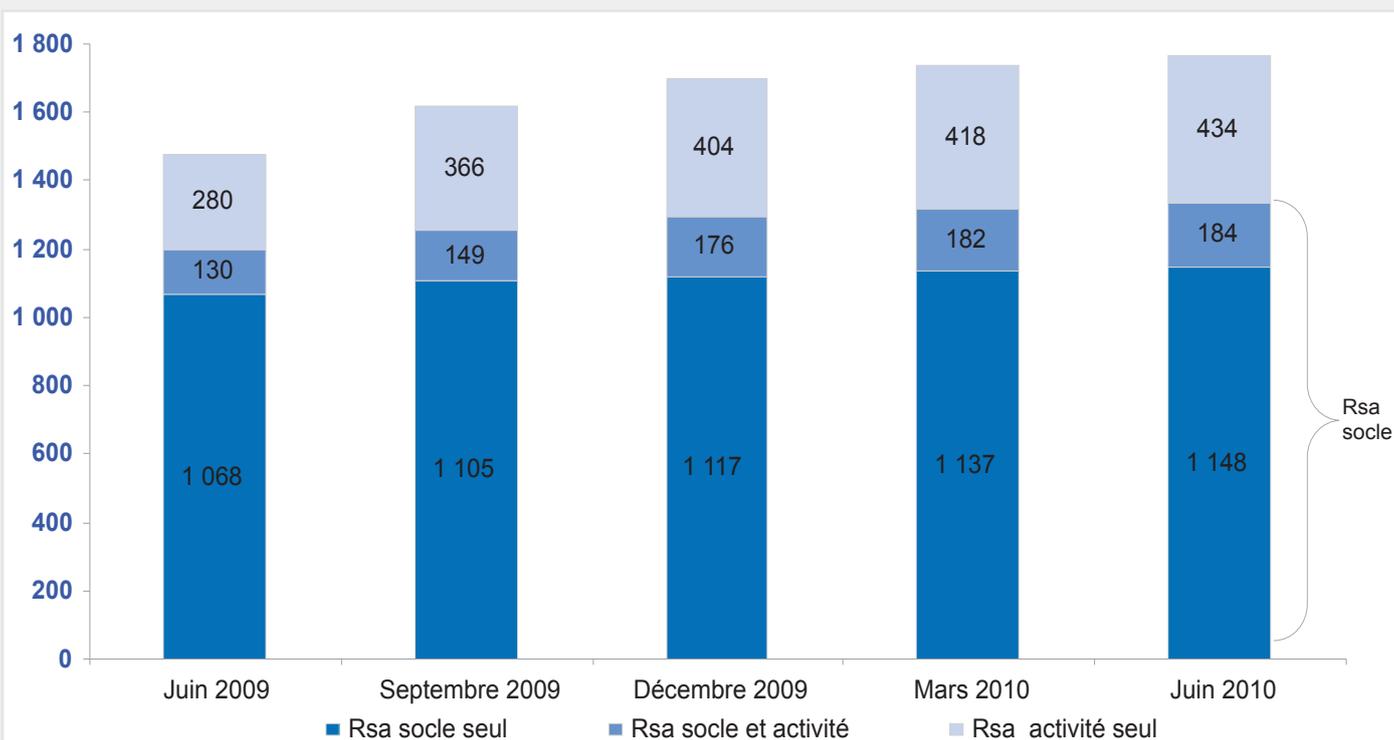
Près de la moitié des allocataires du Rsa activité seul majoré sont âgés de 35 ans ou plus, contre seulement un quart des bénéficiaires du Rsa socle seul majoré

Les bénéficiaires du Rsa majoré qui exercent une activité sont généralement plus âgés. Ainsi, environ 45 % des allocataires du Rsa activité seul ont 35 ans ou plus, contre seulement un quart des bénéficiaires du Rsa socle seul. Les allocataires âgés de 45 ans ou plus sont d'ailleurs deux fois plus nombreux parmi la composante Rsa activité seul. À l'inverse, environ 15 % des bénéficiaires du Rsa activité seul sont âgés de moins de 25 ans, alors que plus d'un tiers des foyers du Rsa socle seul sont dans cette tranche d'âge. La répartition par âge des bénéficiaires du Rsa socle et activité se rapproche de celle des allocataires du Rsa activité seul.

Les bénéficiaires du Rsa activité seul majoré perçoivent en moyenne chaque mois 670 euros de prestations versées par les Caf, contre 1 092 euros pour les allocataires du Rsa socle seul majoré

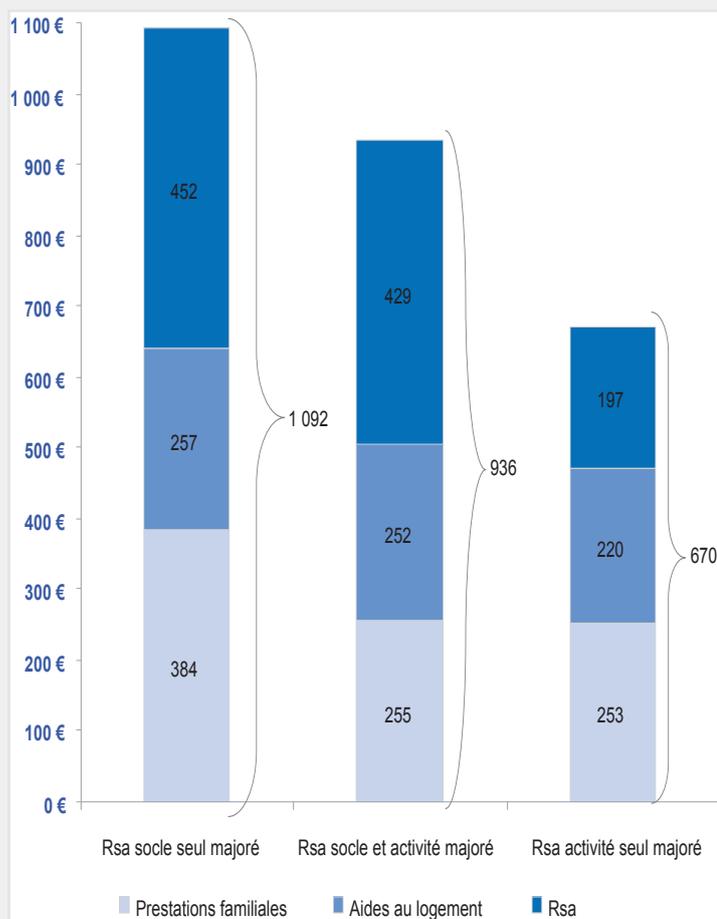
Les bénéficiaires du Rsa activité seul majoré se distinguent des autres catégories par leur montant moyen de prestations (Rsa, prestations familiales³ et aides au logement⁴).

Graphique 1 - Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au Rsa, du 30 juin 2009 au 30 juin 2010, en France métropolitaine (en milliers)



Source : Cnaf - Dser.

Graphique 2 - Montants moyens des prestations perçues par les bénéficiaires du Rsa majoré, au 30 juin 2010, en France métropolitaine (en euros)



Source : Cnaf - Dser.

Ils perçoivent chaque mois en moyenne 670 euros de prestations versées par les Caf au 30 juin 2010 (graphique 2). Ce montant se répartit en proportions relativement égales entre les trois types de prestations.

Les bénéficiaires du Rsa socle et activité majoré perçoivent quant à eux un montant moyen de prestations de 936 euros par mois. Ils se différencient des bénéficiaires du Rsa activité seul par leur montant moyen de Rsa (429 euros par mois), leurs montants de prestations familiales et d'aides au logement étant relativement proches.

En ce qui concerne les bénéficiaires du Rsa socle seul majoré, leur montant moyen perçu (1 092 euros par mois) se compose essentiellement du Rsa (452 euros par mois) et des prestations familiales (384 euros par mois), notamment au titre des allocations familiales (Af) et de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Fin décembre 2009, la moitié des bénéficiaires du Rsa activité seul déclarent travailler en moyenne moins de 78 heures par mois, contre plus de 90 % des allocataires du Rsa socle et activité

Tous les trois mois, les allocataires du Rsa remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (Dtr). Les foyers exerçant une activité peuvent indiquer le nombre d'heures travaillées. Cette information, peu complétée à la mise en place du Rsa (car non indispensable pour le calcul des droits), est renseignée fin décembre 2009 pour environ un cinquième des allocataires et/ou de leur conjoint, soit près de 154 000 personnes.

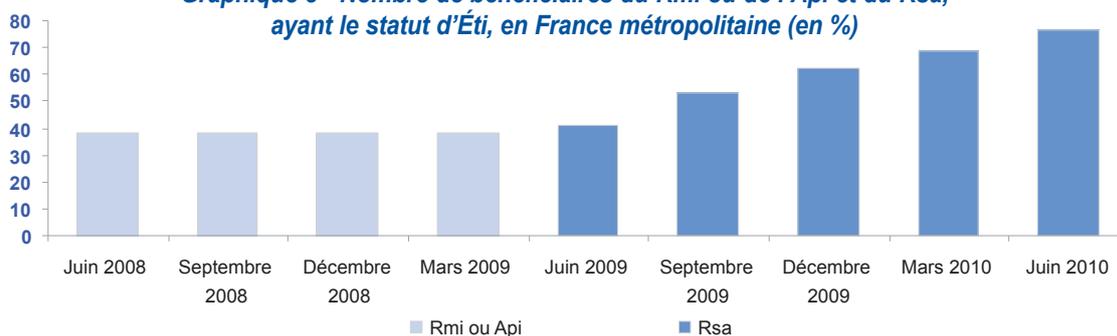
ENCADRÉ 1

Depuis la mise en place du Rsa, le nombre d'allocataires ayant le statut d'Éti a doublé, alors qu'il était constant auparavant

Le revenu de solidarité active (Rsa) s'adresse à des bénéficiaires occupant des situations d'emploi variées, dont notamment les entrepreneurs et travailleurs indépendants (Eti), qui représentent environ 4 % des allocataires du Rsa. Depuis la mise en place du dispositif, les bénéficiaires ayant le statut d'Éti connaissent une évolution sensible (graphique 3). Entre juin 2008 et mars 2009, le nombre d'Éti est constant parmi les allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (Rmi) ou de l'allocation de parent isolé (Api), et représente environ 38 000 foyers. En revanche, le nombre d'Éti bénéficiant du Rsa augmente de façon continue et atteint environ 76 000 fin juin 2010, soit deux fois plus qu'un an auparavant.

Cette progression ne concerne pas seulement le Rsa activité seul, nouveau volet de la prestation, mais également les deux autres composantes. Le nombre d'Éti bénéficiant du Rsa activité seul a été multiplié par quatre en un an et s'élève à environ 15 000 fin juin 2010. Cependant, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle ayant le statut d'Éti, connaît également une augmentation sensible, de près de 66 %. Ainsi, le nombre d'Éti bénéficiant du Rsa socle seul passe d'environ 14 000 foyers fin juin 2009 à près de 24 000 fin juin 2010, et ceux bénéficiant du Rsa socle et activité d'environ 23 000 à près de 38 000 foyers en un an.

Graphique 3 - Nombre de bénéficiaires du Rmi ou de l'Api et du Rsa, ayant le statut d'Éti, en France métropolitaine (en %)



Source : Cnaf - Dser.

Tableau 3 - Répartition des bénéficiaires du Rsa activité, selon le nombre d'heures travaillées au 31 décembre 2009 (en moyenne par mois), en France métropolitaine (en milliers)

| | Rsa activité seul | Rsa socle et activité |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------|
| ■ Moins d'un mi-temps | 55 | 93 |
| - moins de 39 heures | 23 | 72 |
| <i>dont moins de 20 heures</i> | 7 | 45 |
| - de 40 à 78 heures | 32 | 21 |
| ■ Plus d'un mi-temps | 45 | 7 |
| - de 79 à 117 heures | 28 | 5 |
| - plus de 118 heures | 17 | 2 |

Source : Cnaf - Dser.

Les foyers allocataires du Rsa activité déclarant leur temps de travail sont représentatifs de l'ensemble de la population du Rsa activité. En effet, leurs structures par sexe et par configuration familiale sont très proches. En revanche, parmi ceux qui déclarent un nombre d'heures travaillées, les bénéficiaires du Rsa activité seul sont légèrement surreprésentés. Leur part s'élève ainsi à 77 %, alors que les allocataires du Rsa activité seul représentent environ 70 % de l'ensemble des allocataires du Rsa activité.

Par souci de lisibilité, les résultats présentés ci-après correspondent à un nombre d'heures moyen par mois, sachant que le temps de travail peut varier au cours du trimestre. Ainsi, une durée de travail de 60 heures sur un trimestre peut correspondre à 20 heures pendant trois mois, comme à 60 heures sur un seul mois.

Les bénéficiaires du Rsa activité seul sont près de la moitié à déclarer travailler en moyenne plus d'un mi-temps (plus de 78 heures par mois) : près de 28 % indiquent avoir une durée de travail comprise entre un mi-temps et un trois quarts temps (117 heures par mois) et 17 % excèdent le trois quart temps (tableau 3).

Le temps très partiel est en revanche nettement plus présent chez les bénéficiaires du Rsa socle et activité. Ainsi, la quasi-totalité d'entre eux déclare travailler en moyenne moins d'un mi-temps, dont près des trois quarts moins de 39 heures (équivalent d'un quart temps). 45 % indiquent même avoir une durée de travail inférieure à 20 heures par mois.

Sophie Cazain ■
Isabelle Siguret ■
Cnaf - Dser

■ Notes

(1) Voir l'e-ssentiel n° 93.

(2) Le droit à la majoration pour isolement est accordé pendant 12 mensualités (continues ou non), dans un délai de 18 mois à compter du début de la situation d'isolement. Si l'enfant à charge est âgé de moins de 3 ans, ce droit est prolongé jusqu'au troisième anniversaire de celui-ci.

(3) Allocations Familiales (Af), complément familial (Cf), prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de soutien familial (Asf), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), allocation journalière de présence parentale (Ajpp).

(4) Allocation de logement familiale (Alf), allocation de logement sociale (Als) ou aide personnalisée au logement (Apl).

■ Pour en savoir plus

- ▶ Cazain S., Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 mars 2010, l'e-ssentiel*, n° 99.
- ▶ Cazain S., Siguret I., 2009, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009, l'e-ssentiel*, n° 96.
- ▶ Cazain S., Siguret I., 2009, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 septembre 2009, l'e-ssentiel*, n° 93.

Directeur de la Publication

Hervé Drouet

Directrice de la rédaction

Hélène Paris

Directrice adjointe de la rédaction

Delphine Chauffaut

Rédactrice en chef et abonnements

Lucienne Hontarrede

Secrétaire de rédaction

Patricia Lefebvre

Maquettiste

Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769